



ÉDUCATION DES ADULTES — RAPPEL D'ÉCHÉANCE — RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ

La date limite pour faire une demande de reconnaissance d'une nouvelle spécialité est le **vendredi 6 février 2026**. Adressez-vous à Johanne Farmer, du Bureau de la dotation, par courriel à l'adresse farmer.j@cssdm.gouv.qc.ca. Pour tous les renseignements, voir le *BIS* numéro 19, ou téléphoner à madame Farmer, au 514 596-6517, poste 6711.



Chantal Forcier, conseillère

L'AIR DU TEMPS



© Kelly Sikkema / Unsplash



L'ÉDUCATION, UNE RICHESSE À PROTÉGER

26^e COLLOQUE PÉDAGOGIQUE

26 et 27 mars 2026 • Palais des congrès de Montréal

UNE PROGRAMMATION EXCEPTIONNELLE

Le 26^e colloque de l'Alliance s'annonce comme un rendez-vous incontournable ! Que vous soyez à la recherche d'outils concrets pour votre pratique, de nouvelles approches pédagogiques ou de réflexions stimulantes sur les grands enjeux sociopolitiques actuels, vous y trouverez assurément votre compte. La programmation, résolument variée, a été pensée pour rejoindre tous les goûts et tous les secteurs : conférences inspirantes, ateliers pratiques et échanges porteurs de sens.

Vous aurez le privilège d'entendre des personnalités reconnues et engagées, dont le Pharmacien (Olivier Bernard), Françoise David, Léa Clermont-Dion, Simon Paré-Poupart et Mounir Kaddouri, qui viendront partager avec vous leurs analyses, leurs expériences et leurs pistes de réflexion. À leurs côtés, des conférencières et conférenciers passionné-e-s aborderont les défis bien réels que vous vivez au quotidien, tout en proposant des solutions innovantes et accessibles.

Découvrez une programmation riche et diversifiée qui saura stimuler votre curiosité, nourrir votre réflexion et renouveler votre énergie professionnelle. Ne manquez pas cette occasion de vous inspirer, d'échanger et de repartir outillé-e-s pour la suite. En plus, les heures sont comptabilisables dans celles sur la formation continue obligatoire.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !



Catherine Beauvais St-Pierre, présidente



— BIS^e
21



© Julien Faugère



© Alexis GR



© Guillaume Boucher



© Guillaume Boucher

ÉDUCATION DES ADULTES

ASSEMBLÉE DE PLACEMENT SPÉCIALE — FRANCISATION



L'Alliance rappelle que l'assemblée de placement spéciale pour la francisation à l'éducation des adultes (EDA) débutera le **mardi 27 janvier 2026 (0 h 01)** et se terminera le **mercredi 28 janvier 2026 (23 h 59)**.

(23 h 59). Au cours de cette séance, les enseignant-e-s détenant un champ d'origine ou un élargissement en francisation (3509) ou en francisation alpha (3529) pourront se désister de leur poste de moins de 20 heures par semaine, obtenu lors des assemblées du mois d'août (SAI 19 au 25 août 2025 et SAI du 26 au 27 août 2025), de septembre (SAI 29 août au 1^{er} septembre 2025), de décembre (SAI du 5 au 8 décembre 2025) ou de janvier (SAI 13 au 14 janvier 2026), dans le but d'obtenir un poste de 20 heures par semaine en francisation ou en francisation-alpha, et ce, peu importe la durée du poste de 20 heures par semaine. Ce n'est que dans ces cas que le désistement de postes

sera possible. Conséquemment, les enseignant-e-s détenant ces spécialités en champ d'origine ou en élargissement de champ, et qui ont obtenu un poste de moins de 20 heures par semaine lors de l'une des séances hebdomadaires, devront le conserver et compléter leur tâche le cas échéant.

L'affectation des postes se fera le 29 janvier 2026, la date d'entrée en fonction est le **2 février 2026** ou à une date ultérieure.

MISE EN GARDE

Si vous détenez un poste de moins de 20 heures par semaine et que vous souhaitez le conserver, **vous ne devez pas postuler pour des postes de 20 heures par semaine** en francisation ou en francisation alpha si les dates du poste que vous détenez et celle du poste que vous convoitez se chevauchent, car cela sera considéré comme un désistement, et ce, même si le poste de 20 heures par semaine est pour une courte durée.

Nous vous rappelons que le maximum par semaine pour l'octroi des postes est de 22 heures, sans dépasser les 800 heures sur une base annuelle.

AFFICHAGE DE POSTES DANS DES SPÉCIALITÉS AUTRES QUE LA FRANCISATION

Le CSSDM a avisé l'Alliance que si des besoins sont présents dans des spécialités autres que la francisation (3509 et 3529), les postes seront affichés lors de la même SAI. Toutefois, ils seront considérés comme affichés dans le cadre d'une SAI hebdomadaire. Conséquemment, il ne sera pas possible de se désister d'un poste de moins de 20 heures par semaine pris lors d'une assemblée de placement (août, septembre, décembre et janvier) pour obtenir un poste de 20 heures par semaine, si ce dernier n'est pas un poste de francisation ou de francisation-alpha.



● **Chantal Forcier, conseillère**

PAIEMENT INCOGNITO DE LA RÉTRO

Le CSSDM devait informer l'Alliance des dates de paiement de la rétroactivité salariale (rétro) des taux prévus à la lettre d'entente relativement aux mesures pour les personnes retraitées de retour au travail pour l'année 2025-2026. Or, nous n'avons reçu aucune information à cet effet.

À la suite de questions d'enseignant-e-s, nous avons constaté que la rétro liée au taux de 1/1000^e de l'échelon salarial, pour les heures effectuées en suppléance occasionnelle à la FGJ, et à taux horaire pour tous les secteurs, a été versée à la paie du 18 décembre 2025 aux enseignant-e-s retraité-e-s légalement qualifié-e-s.

À notre demande, le CSSDM a confirmé, le 6 janvier dernier, que cette rétro pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 8 novembre 2025 a bel et bien été déposée sur cette paie.

Selon nos vérifications, la rétro liée à la prime de 12,5 % a quant à elle été versée à la paie du 20 novembre 2025. Après relance, le CSSDM a confirmé ce paiement le 14 janvier dernier.

Si vous êtes visé-e-s par ces mesures et que vous n'avez pas reçu le paiement de la rétro pour les heures effectuées entre le 1^{er} juillet 2025 et le 8 novembre 2025 ou pour la prime de 12,5 %, veuillez nous contacter à l'adresse info@alliancedesprofs.qc.ca.

Rappelons que la rémunération des personnes retraitées visées est ajustée selon les modalités prévues à l'entente depuis le 9 novembre dernier.



Pour plus de détails sur les mesures, [consulter le BIS numéro 12 du 10 novembre 2025](#).

●
Chantal Forcier, conseillère
Caroline Brodeur, conseillère

GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE CHEZ KRUGER À LASALLE

Les représentantes patronales et représentants patronaux de l'usine Kruger à LaSalle ont récemment rejeté du revers de la main l'ultime proposition du conciliateur, qui était pourtant jugée acceptable par le comité de négociation syndical. Devant l'impasse dans les négociations, les 150 salarié-e-s syndiquée-e-s de l'usine ont déclenché, le 12 janvier dernier, une grève générale illimitée. Ce ne sont pas leurs premiers moyens de pression, elles et eux qui avaient préalablement fait grève à la fin novembre et au cours du mois de décembre.

Le principal enjeu de discorde concerne le salaire. Selon le président du Syndicat des employé-e-s de Kruger-LaSalle-CSN, les offres patronales doivent permettre d'éviter l'appauvrissement des travailleuses et travailleurs de l'usine, ce qui ne serait actuellement pas le cas. L'Alliance ne peut qu'appuyer la détermination dont témoignent nos camarades de la région métropolitaine. Soyons solidaires de ces personnes qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail !



Source : Confédération des syndicats nationaux

●
Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière
Marie Contant, vice-présidente

CONSULTATION SUR LES RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES

La consultation sur les ressources éducatives numériques (REN) est en cours. Si votre établissement n'a pas encore donné son avis, l'Alliance vous rappelle l'importance de le faire. Les profs ont le choix, en toute autonomie, d'intégrer des REN à leur enseignement, mais il leur appartient aussi de déterminer lesquelles sont réellement pertinentes dans leur contexte de classe.

Au mois de juin dernier, l'Alliance a d'ailleurs produit un [avis sur la proposition de répartition du CSSDM des mesures ministérielles concernant les ressources éducatives numériques \(REN\) 2025-2026](#).

Conformément à ce qui est prévu aux articles 4-3.03 et 4-4.05 de la [Convention collective locale](#) du personnel enseignant, la consultation sur l'utilisation des REN auprès des profs s'effectue selon les modalités déterminées en CPEPE.

La consultation prendra fin le 27 février et deux options s'offrent à vous :

1. Réponse individuelle : chaque prof remplit le sondage et envoie sa réponse.

2. Réponse par équipe-école : un·e seul·e prof remplit le sondage et envoie une réponse représentant l'opinion de l'ensemble des personnes enseignantes. Les réponses recueillies sont calculées au prorata du nombre de profs concerné·e·s.



● **Amélie Piché Richard, vice-présidente**
Vincent Hamel Davignon, conseiller

HORAIRE DES SPÉCIALISTES

Avant l'élaboration de la grille-horaire, l'horaire des spécialistes au primaire doit être discuté en Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE), car c'est un sujet de consultation prévu à la clause 4-3.03 B) 7. de la [Convention collective locale](#). Il faut donc obtenir préalablement le point de vue des spécialistes.

● [Extrait du document *Les savoirs essentiels – Les spécialistes au primaire*](#)



APD DU 13 JANVIER 2026

ÉTATS FINANCIERS 2024-2025

Les états financiers de la dernière année ont été présentés aux personnes déléguées, qui les ont adoptés.

REVENDICATIONS DE DEBOUT POUR L'ÉCOLE

L'Assemblée des personnes déléguées a donné son appui aux quatre revendications prioritaires identifiées d'après les travaux menés par Debout pour l'école à la suite des forums Parlons éducation.

Revendication 1

Un réseau scolaire commun.

- Transformer les écoles privées qui le voudront en écoles privées conventionnées, gratuites et non sélectives ;
- cesser le financement des écoles qui choisiront de demeurer privées non conventionnées.

Revendication 2

Une gouvernance scolaire plus démocratique.

- Réviser les prérogatives de chacun des paliers ;
- assurer une gestion participative, respectueuse des rôles et responsabilités de chacun ;
- rétablir le Conseil supérieur de l'éducation dans son mandat initial ;
- reconnaître le droit à la liberté de parole publique du personnel.

Revendication 3

Se donner les moyens d'une éducation de qualité.

- Réinvestissement majeur, nécessaire et urgent en éducation ;
- alléger les tâches de tous les personnels scolaires ;
- créer un programme complet de réfections des lieux scolaires ;
- donner les moyens de soutenir adéquatement les élèves :
 - EHDA et EBP ;
 - Francisation ;
 - EDA.

Revendication 4

La mise en œuvre d'États généraux sur l'éducation

- Mettre en place un comité indépendant ;
- organiser des États généraux sur l'éducation ;
- s'engager à donner suite aux recommandations.

De plus, un suivi du dossier des relations de travail avec le CSSDM ainsi qu'un rappel des modalités et de l'importance de la consultation collective en CPEPE concernant la tâche ont été faits.

[Consulter les décisions de l'APD.](#)

